

4.3 Protection sociale

En 2018, le solde de la **protection sociale** poursuit sa hausse pour atteindre 9,8 milliards d'euros, après être redevenu excédentaire en 2017 (+ 4,8 Md€) pour la première fois depuis 2008. L'année 2018 est marquée par une hausse des ressources (+ 2,6 %) supérieure à celle des dépenses (+ 2,0 %). Ces dernières s'élèvent à 790,1 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 742,1 milliards d'euros de prestations (31,4 % du PIB), tandis que les ressources s'élèvent à 799,9 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes. La structure du financement de la protection sociale est modifiée en 2018 par la bascule entre cotisations sociales et CSG, opérée dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs.

En 2018, les prestations sociales progressent de 1,9 %. Elles continuent de ralentir tendanciellement depuis 2010 : les prestations progressent autour de 3,0 % par an entre 2010 et 2014, et en dessous de 2,0 % par an depuis 2015. Ces évolutions reflètent d'abord les différences de rythme d'inflation (+ 1,3 % en moyenne par an entre 2010 et 2014, puis + 0,9 % entre 2015 et 2018), mais également les effets des politiques budgétaires.

Les prestations recouvrent six postes, appelés « risques sociaux ». Les risques vieillesse-survie (339,6 milliards d'euros en 2018) et santé (261,1 milliards d'euros) représentent 81 % du total des prestations (figure 1). Le reste se répartit entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2018, les prestations vieillesse-survie progressent à un rythme plus élevé qu'en 2017 (+ 2,5 %, après + 1,7 %). En effet, les départs à la retraite des *baby-boomers* et l'allongement de la durée de vie entraînent une hausse du nombre de bénéficiaires. Les prestations santé augmentent de 2,1 % en 2018, comme en 2017, sous l'effet de leur principale composante, les dépenses de maladie (+ 2,1 %, comme en 2017). Les dépenses d'invalidité ralentissent en 2018 (+ 2,6 %, après + 3,2 %), tandis que les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles reculent plus modérément qu'en 2017 (- 0,9 %, après - 1,9 %).

En 2018, les prestations familiales augmentent de 1,3 %, soit un rythme proche de celui de 2017 (+ 1,2 %). Les dépenses d'allocations familiales augmentent peu, du fait de la

stagnation du nombre de foyers bénéficiaires. Celles relatives à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) continuent de diminuer, sous l'effet des mesures de la réforme de la Paje, mises en place progressivement depuis 2014 (gels de certaines composantes en 2014, baisses des plafonds de ressources en 2014 puis en 2018, mise en place en 2015 de la prestation partagée d'éducation de l'enfant remplaçant le complément libre choix d'activité, ayant entraîné une diminution des durées de versement). À l'inverse, les montants servis au titre du complément familial et de l'allocation de soutien familial augmentent en 2018, conséquence des revalorisations exceptionnelles du plan Pauvreté. Les prestations logement diminuent de 7,2 % en 2018 (après + 0,8 % en 2017) dans le cadre de la mise en œuvre des mesures adoptées en loi de finances pour 2017 et pour 2018, qui entraînent le recul des trois allocations logement (figure 2). Les prestations liées à l'emploi sont quasiment stables en 2018 (+ 0,1 %, comme en 2017) : les dépenses liées au chômage accélèrent légèrement (+ 1,0 %, après + 0,6 % en 2017), soutenues notamment par les revalorisations annuelles de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) (+ 0,7 % en moyenne annuelle, après + 0,3 %), tandis que les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles diminuent de nouveau (- 8,8 %, après - 4,2 %). Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent en 2018 (+ 3,6 %, après + 5,6 % en 2017). Cette décélération marque la fin de la montée en charge de la prime d'activité (+ 4,9 %, après + 27,9 %), qui remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi depuis 2016.

En 2018, les ressources de la protection sociale augmentent de 2,6 % (après + 2,7 % en 2017). Leur hausse est portée par le dynamisme de la masse salariale du secteur privé, similaire à 2017 (+ 3,5 %, après + 3,6 %) (figure 3). La structure des ressources évolue en 2018 : les impôts et taxes affectés accélèrent, soutenus par une augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) (+ 26,0 % en 2018, après + 2,9 % en 2017), du fait du relèvement de son taux de 1,7 point sur l'ensemble des assiettes. En contrepartie, les taux de cotisations sociales diminuent et la masse des cotisations collectées se contracte de 1,1 %. ■

Définitions

Protection sociale : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2018. Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2020.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2020.

1. Dépenses hors transferts de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2007	2010	2013	2016	2017	2018
Santé	197,7	216,9	234,4	250,3	255,7	261,1
Maladie	162,7	178,3	191,0	204,4	208,7	213,1
Invalidité et accidents du travail	35,1	38,6	43,4	45,9	47,0	48,0
Vieillesse-survie	245,4	277,9	308,2	325,7	331,3	339,6
Famille	47,5	50,3	53,6	54,7	55,4	56,1
Emploi	30,4	38,4	42,0	44,2	44,3	44,3
Logement	14,7	16,5	17,7	18,4	18,5	17,2
Pauvreté-exclusion sociale	15,2	18,0	19,3	21,8	23,1	23,9
Ensemble des prestations	550,9	618,0	675,2	715,2	728,2	742,1
Autres dépenses ¹	37,0	43,2	44,5	45,4	46,5	48,0
Ensemble des dépenses	587,9	661,2	719,6	760,6	774,7	790,1

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).

2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2007	2010	2013	2016	2017	2018
Retraite de droit direct	14 020	15 080	15 629	16 051	16 160	16 377
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	586	576	558	552	552	568
Aides au logement ²	5 962	6 274	6 497	6 481	6 517	6 360
Allocations familiales (AF)	4 865	4 918	5 007	5 041	5 063	5 108
Complément familial (CF)	860	863	858	889	901	907
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 976	3 022	3 049	3 103	3 113	3 154
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 199	2 367	2 329	2 163	2 081	2 145
Allocation de soutien familial (ASF)	726	745	746	752	770	798
Revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 172	140	///	///	///	///
Allocation de parent isolé (API) ³	205	30	///	///	///	///
Revenu de solidarité active (RSA) ³	///	1 834	2 330	1 860	1 849	1 894
dont RSA socle ⁴	///	1 168	2 296	1 838	1 827	1 866
Prime d'activité	///	///	///	2 577	2 740	3 044
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	813	915	1 022	1 090	1 129	1 172
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	152	176	222	255	271	301
Chômage indemnisé hors formation ⁵	2 256	2 631	2 866	3 138	3 143	3 110

/// : absence de résultat due au fait que la prestation n'était pas en vigueur.

1. L'Aspa, entrée en vigueur le 13 janvier 2007 se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF). 3. Le RSA remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

4. Hors régime agricole. 5. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droits directs et les bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'AAH en nombre d'individus.

Champ : France. Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2007	2010	2013	2016	2017	2018
Cotisations totales	376,8	400,3	440,1	461,6	474,7	469,4
Cotisations effectives ¹	331,9	350,7	385,6	405,2	417,9	411,7
Cotisations des employeurs	208,8	219,9	240,6	250,8	258,4	265,0
Cotisations des salariés	76,9	78,7	88,3	96,9	101,0	89,3
Cotisations des travailleurs indépendants	19,3	22,2	24,7	23,7	23,5	22,6
Autres cotisations effectives	26,8	30,0	31,9	33,9	35,1	34,8
Cotisations imputées ²	45,0	49,6	54,6	56,4	56,7	57,7
Impôts et taxes affectés	137,7	150,3	178,2	184,1	188,9	210,5
Contributions publiques³	60,9	67,5	72,6	93,7	96,3	99,2
Produits financiers	7,6	7,6	8,0	7,5	7,7	7,9
Autres ressources	11,6	13,1	13,1	11,7	11,9	12,9
Ensemble des ressources	594,6	638,9	712,1	758,7	779,5	799,9

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale. Ces cotisations sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).